

7. CONTRAT AIDE PEC

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :	26	L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE LUNDI DIX FEVRIER A DIX-NEUF HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOZAC, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MARC REGNOUX, MAIRE, A LA SUITE DE LA CONVOCATION QUI LUI A ETE ADRESSEE LE MARDI QUATRE FEVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ.
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS :	20	
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES :	3	
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS :	23	

PRESENTE(S) : 20

Marc REGNOUX, Anne-claire ARGENSON, Mireille AUGHEARD, Pierre BARRAUD, Pauline BATTESTI, Sylvette CARTIER, Jean-Claude CAZALS, Damien CHARLEUX, Sarah CHEVALLIER, Eric DUEZ, Adrien GIVERNAUD, Yves JAOUEN, Daniel JEAN, Dominique MAMEY, Jean-Luc MERCERON, G n vieve NICOLAS, Vincent OUSLATI, Yolande PANIAGUA, Matthieu PERONA, Francoise TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 3

Sylvie GRENIER REPRESENTEE PAR Sarah CHEVALLIER  
Amandine MENUZZO REPRESENTEE PAR Genevi ve NICOLAS  
Muri le PANIAGUA REPRESENTEE PAR Daniel JEAN

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 3

Cyrille BEC  
David GUASLARD  
Ingrid GIVRY

Secr taire de s ance : Pauline BATTESTI

Le contrat Parcours emploi comp tences (P.E.C.) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficult s sociales et professionnelles particuli res d'acc s   l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel.

La prescription des P.E.C. est contr e sur les publics  loign s du march  du travail, l'entr e dans un PEC se fait sur la base du diagnostic du prescripteur.

L'aide   l'insertion professionnelle de l'Etat est attribu e   l'employeur qui, en contrepartie, doit obligatoirement mettre en place des actions d'accompagnement et de formation.

L'employeur doit  galement d signer un tuteur parmi les salari s qualifi s et volontaires pour assumer cette fonction.

Le P.E.C. fait l'objet d'un accompagnement en quatre phases :

- Diagnostic du prescripteur
- Entretien tripartite r unissant le prescripteur, l'employeur et le futur salari  au moment de la signature de la demande d'aide qui doit permettre la formalisation des engagements
- Suivi pendant la dur e du contrat
- Entretien de sortie de 1   3 mois avant la fin du contrat

Le P.E.C. prend la forme d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 6 à 9 mois à raison de 26 heures par semaine.

Le renouvellement du contrat n'est ni prioritaire ni automatique, il est conditionné à l'évaluation, par le prescripteur, de son utilité pour le bénéficiaire et autorisé uniquement si les engagements antérieurs de l'employeur ont été respectés.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un P.E.C. pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'un agent polyvalent au sein du pôle scolaire et centre de loisirs à raison de 26 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 9 mois à compter du 10 février 2025.

L'Etat prendra en charge 50% de la rémunération correspondant au S.M.I.C.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

Le recrutement d'un P.E.C. pour les fonctions d'agent polyvalent à **temps partiel** à raison de 26 heures / semaine pour une durée de 9 mois.

## **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Vu** l'exposé qui lui a été fait,

**Vu** la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

**Vu** l'arrêté de la Préfecture n°18-022 du 02/02/2018 relatif au contrat Parcours emploi compétences,

**Vu** la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP2018/11 du 11/01/2018 relative aux parcours emploi compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

### **A L'UNANIMITE**

**Adopte** la proposition du Maire.

**Précise** que Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

**Monsieur le maire** est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme.

À Mozac, le 10 février 2025

Le Maire,

MARC REGNOUX



Le Secrétaire de séance

PAULINE BATTESTI

